

## Le laboratoire rural *Agroforesterie et paysage* - Fiche 2



### Cadre de travail

Le laboratoire rural *Agroforesterie et paysage* a pour objectif d'évaluer l'intérêt d'utiliser les pratiques agroforestières de type *agrosylvicole* dans un contexte d'agriculture extensive (voir la fiche 1). Deux principales facettes composent cette évaluation :

- Les aspects productifs, soit la capacité de mener à bien, simultanément, une production agricole et une production sylvicole. Pour cela, des scénarios agronomiques et sylvicoles doivent être définis et testés ;
- Les aspects socio-économiques, soit l'adéquation de l'agrosylviculture au contexte de développement rural. Là aussi, des scénarios doivent être définis, mais sous l'angle de la convergence des intérêts des différents acteurs en présence et du développement d'ententes pour partager les investissements.

Cette fiche présente les lignes directrices qui guident cette expérimentation «grandeur nature».

### Une production agricole extensive qui conserve ses caractéristiques

En terme d'utilisation des terres agricoles, la principale production locale est le fourrage destiné à l'élevage des animaux de boucherie. Cette production est généralement menée de façon extensive, avec de faibles apports en fertilisants et la récolte d'une unique coupe de fourrage dans l'année.

A priori, l'ajout d'arbres en faible densité devrait être compatible avec le maintien de cette production fourragère extensive. C'est l'hypothèse retenue dans le cadre du laboratoire rural *Agroforesterie et paysage*. Les pratiques agricoles locales ne devraient donc pas être fondamentalement modifiées dans les systèmes agrosylvicoles.

À titre exploratoire, une production parallèle de fruits sera intégrée dans les aménagements de haies en bordure de champ. Des arbres et arbustes fruitiers permettront, dans le futur, d'évaluer le potentiel de ces cultures.



Figure 1 : L'agrosylviculture est compatible avec l'agriculture extensive pratiquée localement

## Une sylviculture alternative, axée sur la production de bois de qualité

Lors du reboisement intégral d'une ancienne terre agricole, la plantation est généralement effectuée avec des résineux plantés en forte densité. Cette pratique est incompatible avec le maintien de l'agriculture. Les interventions sylvicoles sont relativement peu nombreuses et l'objectif est de produire un volume de bois maximum, le marché visé étant relativement peu sensible à la qualité.



Figure 2 : Sur une plantation de résineux à forte densité, les interventions sylvicoles sont réduites

Un des objectifs du développement de l'agrosylviculture est de proposer aux propriétaires de terre un modèle de plantation alternatif qui soit compatible avec la présence d'une activité agricole. Pour cela, plusieurs modèles de plantations sont réfléchis. Ils ont en commun une faible densité d'arbres. La sylviculture de ce genre de plantation est différente d'une plantation à forte densité. D'une part, les conditions de croissance en plein champ demandent une adaptation des interventions sylvicoles. D'autre part, le petit nombre d'arbre demande de s'orienter vers des essences à fort potentiel commercial et vers des travaux sylvicoles qui vont maximiser la valeur de chaque arbre.



Figure 3 : Le modèle agrosylvicole implique une sélection d'essences et un suivi rigoureux

Contrairement à l'agriculture qui ne devrait pas se trouver beaucoup modifiée, la sylviculture des arbres en système agrosylvicole demande donc de s'orienter vers des pratiques encore peu développées dans la région mais qui devraient trouver leur place dans une approche de sylviculture intensive.

## Le propriétaire de la parcelle agrosylvicole au centre de la démarche

Les bénéfices recherchés par le développement de l'agrosylviculture se trouvent autant à l'échelle de la parcelle qu'à celle du territoire. Toutefois, c'est bien au niveau du propriétaire que se prennent les décisions.

L'approche retenue par le laboratoire rural *Agroforesterie et paysage* est de faire du propriétaire de la parcelle agrosylvicole l'acteur central de la démarche. S'il ne réalise pas lui-même l'ensemble des travaux agricoles et sylvicoles, ceux-ci sont confiés à d'autres acteurs avec lesquels le propriétaire est lié par des ententes. Cette approche a pour objectif de redonner au propriétaire son rôle d'*entrepreneur patrimonial*<sup>1</sup>.

## Un programme d'aide financière inspiré de la forêt privée

Le propriétaire d'une parcelle agrosylvicole est un propriétaire qui possède une plantation destinée à la production de bois. Un parallèle peut donc être établi avec la notion de producteur forestier, même si le propriétaire de la parcelle agrosylvicole n'en remplit pas forcément toutes les conditions selon la Loi sur les forêts du Québec. Or, un producteur forestier est admissible à des aides financières pour l'aménagement de ses terres forestières.

<sup>1</sup> Cette expression est tirée du film *Agroforesterie : produire autrement* de Fabien Liagre et Nicolas Girardin

## Le laboratoire rural *Agroforesterie et paysage* - Fiche 2

De plus, au-delà de la seule production de bois, le développement de l'agrosylviculture vise la production de plusieurs bénéfices se destinant à la société, dont la conservation du potentiel agricole régional, le maintien d'une dynamique rurale et l'amélioration de la qualité des paysages.

Dans ce contexte, l'approche retenue par le laboratoire rural *Agroforesterie et paysage* est de proposer au propriétaire de la parcelle agrosylvicole une aide pour la mise en place et l'exploitation du système agroforestier. Le pourcentage d'aide retenu est de 80% des coûts, comme en forêt privée.

Afin d'être cohérent avec les objectifs du laboratoire rural, soit la mise en valeur des terres agricoles dégradées ou déjà abandonnées à la friche, l'aide financière s'applique à :

- La mise en place du système agrosylvicole : préparation et remise à niveau du terrain, plantation et protection des arbres du système ;
- L'entretien des arbres du système agrosylvicole.

Une fois le système agrosylvicole mis en place, les travaux agricoles réguliers d'implantation et de récolte des cultures ne sont pas pris en charge car on suppose que l'exploitation de la partie agricole du système est équivalente à celle qui se ferait dans un champ sans arbre.

En ce qui concerne les superficies sur lesquelles les travaux de préparation et de mise à niveau de terrain seront entrepris, deux cas de figures sont à envisager selon que les arbres sont répartis en bordure de champ seulement (cas des haies) ou sur tout le champ :

- Dans le cas de l'implantation de haies où les arbres ne se trouvent qu'en bordure de terrain, seuls les espaces destinés à recevoir les arbres font l'objet d'une préparation de terrain ;
- Dans le cas des systèmes de cultures intercalaires et des systèmes sylvopastoraux où les arbres sont répartis sur tout le champ, c'est l'ensemble du terrain qui fait l'objet d'une préparation.

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des interventions admissibles à une aide couvrant 80% des coûts dans le cadre du laboratoire rural *Agroforesterie et paysage*.

Thème	Interventions admissibles à une aide de 80% des coûts	Haie en bordure de champ	Arbres en plein champ
Préparation de terrain	Défrichage et arrachage des souches	Emplacement de la haie	Champ entier
	Drainage	Aucun	Champ entier
	Correction du pH	Aucun	Champ entier
	Préparation du sol par la culture d'engrais verts	Emplacement de la haie	Champ entier
Plantation	Identification des lignes de plantation	Pour tous les arbres	
	Plantation des arbres et des arbustes	Pour tous les arbres	
	Protection individuelle des arbres	Pour tous les arbres	
	Installation de clôtures si l'espace agricole est pâturé	Pour tous les arbres	
Entretien annuel du système pendant 10 ans	Contrôle de la végétation concurrente	Pour tous les arbres	
	Tailles de formation et d'élagage	Pour tous les arbres	
	Ajustement des protections	Pour tous les arbres	

# Le laboratoire rural *Agroforesterie et paysage* - Fiche 2

Aux fins du laboratoire rural *Agroforesterie et paysage*, des critères sont établis pour définir les terres aptes à recevoir un système agrosylvicole. La superficie, la largeur, les contraintes agronomiques et la visibilité sont des éléments qui peuvent être pris en compte.

## Le bail entre propriétaire et agriculteur pour la pérennité de l'agriculture

Dans le contexte de la MRC du Rocher-Percé, de nombreuses terres cultivées n'appartiennent pas aux agriculteurs. Les ententes à long terme entre propriétaires et agriculteurs sont peu fréquentes, ce qui limite les investissements des agriculteurs sur les terres et contribue à leur dégradation.

Un des objectifs poursuivis à travers l'exploration de l'agrosylviculture est d'évaluer si un projet agroforestier peut contribuer à renforcer les ententes entre propriétaires et agriculteurs. L'idée est que l'agrosylviculture peut constituer un projet commun où le propriétaire possède la terre et les arbres et où l'agriculteur bénéficie d'une sécurité dans l'accès aux espaces agricoles du système.



Figure 4 : La parcelle agrosylvicole peut représenter un projet commun autour duquel le propriétaire et un agriculteur s'entendent à long terme

Ainsi, dans le cadre du laboratoire rural *Agroforesterie et paysage*, le propriétaire d'une terre qui n'est pas lui-même agriculteur doit signer un bail de dix ans avec un agriculteur pour bénéficier d'une aide financière pour mettre en place un système agrosylvicole.

À travers ce bail, un partage des investissements entre le propriétaire et l'agriculteur est suggéré puisqu'une partie des travaux de mise à niveau de la terre bénéficieront directement à l'agriculteur.

Ce projet est l'un des 33 laboratoires ruraux de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014. Il est porté par la MRC du Rocher-Percé. Sa réalisation est rendue possible grâce à l'implication des organismes suivants :

Affaires municipales,  
Régions et Occupation  
du territoire

Québec

Avec la participation de :

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune



Bertrand Anel, coordonnateur  
MRC du Rocher-Percé, Chandler, Québec  
Courriel : [agroforesterie@rocherperce.qc.ca](mailto:agroforesterie@rocherperce.qc.ca)

Fiche de transfert publiée le 13 mars 2015 - Photographies : B. Anel

Référence suggérée : Laboratoire rural Agroforesterie et paysage. 2015. Fiche 2 - Cadre de travail. MRC du Rocher-Percé. 4p.